CICA - RE
Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Organisation Internationale à Gestion Commerciale avec Conseil d'Administration – Société au Capital autorisé de 50.000.000.000 de Francs CFA et au Capital libéré de 30.000.000.000 de Francs CFA

COMMUNIQUÉ FINAL
DE LA 10ème ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS MEMBRES DE LA COMPAGNIE COMMUNE DE REASSURANCE DES ETATS MEMBRES DE LA CIMA (CICA-RE)

L'an deux mil dix-huit et le cinq octobre à Paris (République française) s'est tenue la dixième Assemblée Générale des Etats Membres de la CICA-RE sous la présidence de **Monsieur Adama KONÉ**, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, en remplacement du Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise, Pays du Siège, **Monsieur Sani YAYA**, empêché.

Ont participé à cette réunion :

Pour la République du Bénin	**Monsieur Romuald WADAGNI** Ministre de l'Economie et des Finances **Représenté par le Directeur Général des Affaires Economiques** **Monsieur MEDENON Aristide**
Pour le Burkina Faso	**Madame Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI** Ministre de l'Economie, des Finances et Du Développement Représentée par la Directrice des Assurances, Madame Mamou OUEDRAOGO
Pour la République du Cameroun	**Monsieur Louis Paul MOTAZE** Ministre des Finances Représenté par le Directeur Général du Trésor Monsieur MOH TANGONGHO Sylverster
Pour la République Centrafricaine	**Monsieur Henri-Marie DONDRA** Ministre des Finances et du Budget
Pour la République du Congo	**Monsieur Calixte NGANONGO** Ministre des Finances et du Budget Représenté par le Directeur Général des Institutions Financières Nationales Monsieur BADIA Constant

Pour la République de Côte d'Ivoire	**Monsieur Adama KONÉ** Ministre de l'Economie et des Finances
Pour la République Gabonaise	**Monsieur Jean-Marie OGANDAGA** Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Représenté par le Directeur National des Assurances Madame AMAHEBA KOHO Prisca Raymonda épouse NLEND
Pour la République du Mali	**Docteur Boubou CISSÉ** Ministre de l'Economie et des Finances Représenté par le Directeur National du Trésor Monsieur SIDI ALMOCTAR OUMAR
Pour la République du Niger	**Monsieur MASSOUDOU HASSOUMI** Ministre des Finances
Pour la République du Sénégal	**Monsieur Amadou BA** Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan Représenté par le Directeur des Assurances Monsieur Mamadou DEME
Pour la République du Tchad	**Monsieur ALLALI MAHAMAT ABAKAR** Ministre des Finances et du Budget
Pour la République Togolaise	**Monsieur Sani YAYA** Ministre de l'Economie et des Finances Représenté par le Directeur National des Assurances Monsieur AYEVA Lymdah Ouro

L'ordre du jour portait sur l'examen du projet de réaménagement de la cession légale à la CICA-RE d'une part et l'examen du projet de révision de certains articles de l'Accord révisé le 04 octobre 2017 portant création de la CICA-RE d'autre part.

A l'issue de la communication du Directeur Général de la CICA-RE sur les deux dossiers et des délibérations, l'Assemblée Générale des Etats Membres a pris les résolutions suivantes :

1ère Résolution

Portant adoption de la proposition du Conseil d'Administration relative au réaménagement de la cession légale à la CICA-RE.

L'Assemblée Générale des Etats Membres, réunie en sa 10ème session le 05 octobre 2018 à Paris (République française), ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la nécessité d'un réaménagement de la cession légale dont bénéficie la CICA-RE depuis sa création ;

CONSIDERANT l'un des objectifs et missions de la CICA-RE visant la rétention des primes dans les Etats Membres de la CIMA pour favoriser le financement des économies ;

CONSIDERANT le Procès-verbal présenté par le Conseil d'Administration dont il ressort qu'à l'issue de la consultation des sociétés d'assurance de la zone CIMA, la majorité des sociétés consultées s'est prononcée en faveur d'un réaménagement de la cession légale ;

- adopte le réaménagement de la cession légale à la CICA-RE tel que proposé par le Conseil et consistant en la réduction du taux de la cession sur traité de 15% à 10% combinée à l'institution d'une cession au premier franc au taux de 5% pour toutes les sociétés d'assurances, à l'exception de la branche maladie et des primes épargnes en assurance vie.

- approuve, en conséquence, les modifications y relatives apportées aux dispositions de l'article 26.2 de l'Accord portant création de la CICA-RE.

- fixe la date d'entrée en vigueur du nouveau dispositif de la cession légale au 1er janvier 2020.

2ème Résolution

Portant adoption de la proposition du Conseil d'Administration relative à l'émission de Laissez-passer biométriques.

L'Assemblée Générale des Etats Membres, réunie en sa 10ème session tenue le 05 octobre 2018 à Paris (République française), ayant examiné la note présentée par le Conseil d'Administration sur l'émission par la CICA-RE de Laissez-passer

biométriques à l'usage des Administrateurs, des Fonctionnaires et des Membres de leurs familles, des Experts et des Consultants :

- autorise la Compagnie à émettre et à délivrer :

  - aux Administrateurs, au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjoints, et aux Fonctionnaires à statut diplomatique, ainsi qu'aux membres de leurs familles, aux Experts et Consultants de la Compagnie, des laissez-passer diplomatiques biométriques, conformes aux normes de la sécurité internationale ;

  - au personnel de la Compagnie n'ayant pas le statut diplomatique, un laissez-passer ordinaire biométrique, conforme aux normes de la sécurité internationale.

- adopte, en conséquence, les modifications y relatives apportées aux dispositions de l'article 45 de l'Accord Révisé le 04 octobre 2017 portant création de la CICA-RE.

3ème Résolution

Relative à la motion de remerciement au pays hôte.

L'Assemblée Générale des Etats Membres exprime ses sincères remerciements au Gouvernement de la République française pour la généreuse manifestation de fraternité et d'amitié à l'endroit de tous les participants, et pour les facilités offertes qui ont rendu possible la tenue avec succès, de la 10ème session de l'Assemblée Générale des Etats Membres de la CICA-RE.

Fait à Paris, le 05 octobre 2018

Pour l'Assemblée Générale des Etats Membres et par délégation,

Adama KONÉ

Ont signé

Pour la République du Bénin

Monsieur Romuald WADAGNI
Ministre de l'Economie et des Finances
Représenté par le Directeur Général des Affaires Economiques
Monsieur MEDENON Aristide

Pour le Burkina Faso

Madame Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI
Ministre de l'Economie, des Finances et
Du Développement
Représentée par la Directrice des Assurances,
Madame Mamou OUEDRAOGO

Pour la République du Cameroun

Monsieur Louis Paul MOTAZE
Ministre des Finances
Représenté par le Directeur Général
du Trésor
Monsieur MOH TANGONGHO Sylverster

Pour la République Centrafricaine

Monsieur Henri-Marie DONDRA
Ministre des Finances et du Budget

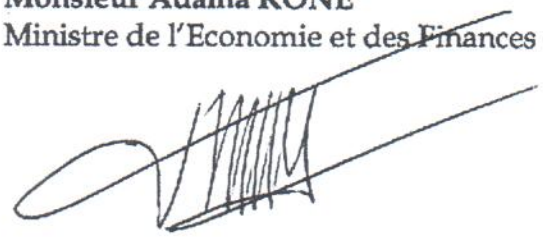
Pour la République du Congo

Monsieur Calixte NGANONGO
Ministre des Finances et du Budget
Représenté par le Directeur Général des Institutions Financières Nationales
Monsieur BADIA Constant



Pour la République de Côte d'Ivoire

Monsieur Adama KONÉ
Ministre de l'Economie et des Finances



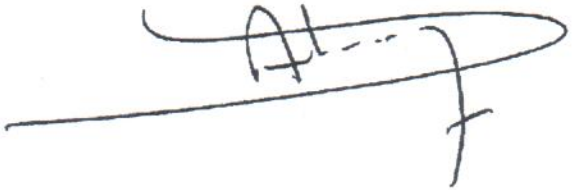
Pour la République Gabonaise

Monsieur Jean-Marie OGANDAGA
Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement
Représenté par le Directeur National des Assurances
Madame AMAHEBA KOHO Prisca Raymonda épouse NLEND



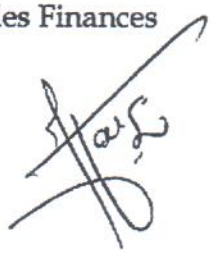
Pour la République du Mali

Docteur Boubou CISSÉ
Ministre de l'Economie et des Finances
Représenté par le Directeur National du Trésor
Monsieur SIDI ALMOCTAR OUMAR



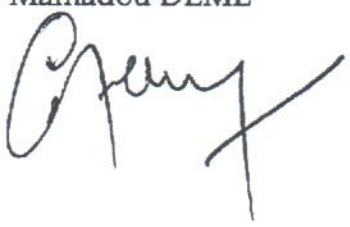
Pour la République du Niger

Monsieur MASSOUDOU HASSOUMI
Ministre des Finances



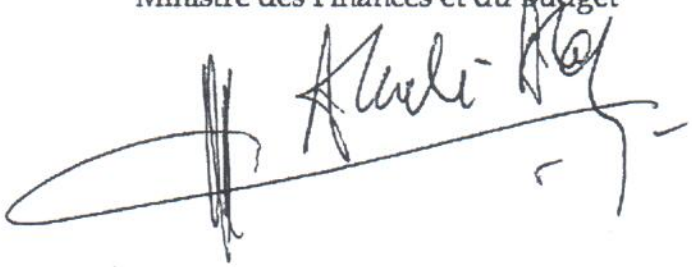
Pour la République du Sénégal

Monsieur Amadou BA
Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan
Représenté par le Directeur des Assurances
Monsieur Mamadou DEME



Pour la République du Tchad

Monsieur ALLALI MAHAMAT ABAKAR
Ministre des Finances et du Budget



Pour la République Togolaise

Monsieur Sani YAYA
Ministre de l'Economie et des Finances
Représenté par le Directeur National des Assurances
Monsieur AYEVA Lymdah Ouro

